



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS ONG-APE



Procédures pour comptabiliser les coûts dans les comptes de l'association Aide et Protection des Enfants

L'Association Aide et Protection des Enfants (ONG APE) a des procédures pour comptabiliser les coûts dans ses comptes en temps opportun :

- ✓ Comptabilité en temps réel : L'ONG APE utilise un système de comptabilité qui permet de comptabiliser les coûts en temps réel, c'est-à-dire dès que les dépenses sont engagées.
- ✓ Procédures de comptabilisation : L'ONG APE a des procédures établies pour la comptabilisation des coûts, qui incluent la vérification et l'approbation des factures et des dépenses avant leur comptabilisation.
- ✓ Régularisation des comptes : L'ONG APE a des procédures pour régulariser les comptes régulièrement, pour s'assurer que tous les coûts sont comptabilisés et que les comptes sont à jour.
- ✓ Réconciliation des comptes : L'ONG APE a des procédures pour réconcilier les comptes régulièrement, pour s'assurer que les coûts comptabilisés correspondent aux dépenses réelles.

Cependant, il est possible que certains coûts ne soient pas comptabilisés en temps opportun, pour diverses raisons telles que :

- ✓ Délais de traitement : Les factures et les dépenses peuvent prendre du temps à être traitées et comptabilisées.
- ✓ Manque d'information : Les informations nécessaires pour comptabiliser les coûts peuvent manquer ou être incomplètes.
- ✓ Erreurs ou omissions : Des erreurs ou des omissions peuvent survenir lors de la comptabilisation des coûts.

Pour minimiser ces risques, l'ONG APE a mis en place des contrôles internes, tels que :

- ✓ Vérification des comptes : Les comptes sont régulièrement vérifiés pour s'assurer qu'ils sont exacts et à jour.
- ✓ Audit interne : L'ONG APE a un audit interne qui vérifie la conformité des procédures de comptabilisation des coûts.
- ✓ Formation du personnel : Le personnel est formé pour suivre les procédures de comptabilisation des coûts et pour identifier les erreurs ou les omissions.